PRODUITS ET SYSTÈMES POUR INSTALLATIONS DE VENTILATION, DÉSENFUMAGE ET TRAITEMENT D'AIR



VENTILATION - QAI

SÉCURITÉ INCENDIE

TRAITEMENT D'AIR

DIFFUSION

DISTRIBUTION

CAPTATION



SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE	[PAGE 3]
TABLEAU DE DÉCLARATION 2023	[PAGE 4]
ANALYSE	[PAGE 5]
PLAN DE TRANSITION ET PRINCIPALES ACTIONS	[PAGE 6]







MÉTHODOLOGIE

- Le bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la société VIM (Personne Morale) a été réalisé via l'outil NuaGES conçu par le ministère en charge de l'Ecologie pour le compte des services de l'état et consolidé par l'APESA pour le compte de la DREAL Nouvelle Aquitaine dont nous avons bénéficié de l'accompagnement.
- Les données sont publiées sur le site officiel de l'ADEME : Fiche identité Consultation formulaire de publication Bilans GES

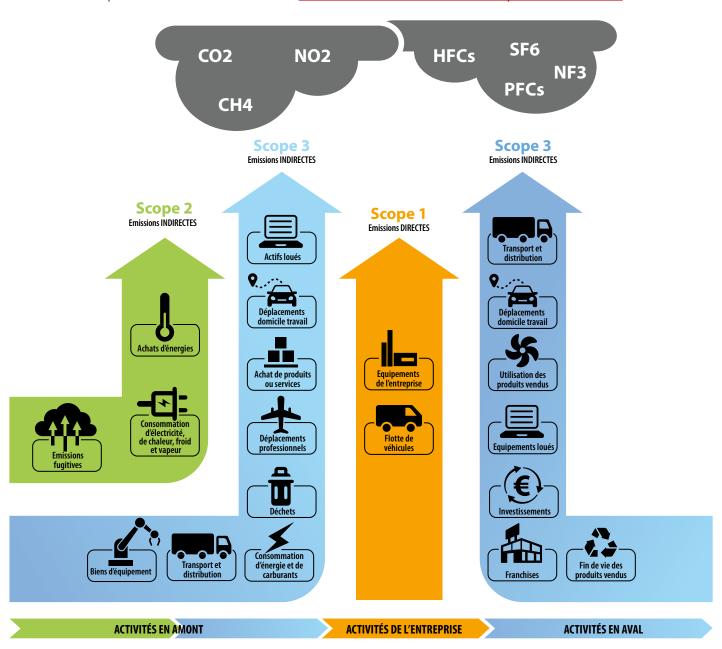






TABLEAU DE DÉCLARATION 2023

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Libéllé de postes	Total tCO2eq	Poids relatif
CAT 1 (SCOPE 1) Emissions directes de GES	1.1	Emissions directes de sources fixes de combustion	8.5	0.01%
	1.2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	136.5	0.18%
	1.3	Emissions directes fugitives	35.6	0.05%
		Sous-total	80.6	0.24%
CAT 2 (SCOPE 2) Emissions indirectes associées à l'énergie	2.1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	78.8	0.10%
		Sous-total	78.8	0.10%
CAT 3 (SCOPE 3) Emissions indirectes associées au transport	3.1	Transport de marchandises amont	291.9	0.38%
	3.2	Transport de marchandises aval	465.9	0.61%
	3.3	Déplacements domicile/travail	346.0	0.45%
	3.5	Déplacements professionnels	7.2	0.01%
		Sous-total	1 110.9	1.46%
CAT 4 (SCOPE 3) Emissions indirectes associées aux produits achetés	4.1	Achats de bien	26 192.2	34.42%
	4.2	Immobilisation de biens	761.4	1.00%
	4.3	Déchets	22.0	0.03%
	4.5	Achat de services	329.7	0.43%
		Sous-total	27 305.3	35.88%
CAT 5 (SCOPE 3) Emissions indirectes associées aux produits vendus	5.1	Utilisation des produits vendus	44 173.5	58.05%
	5.3	Fin de vie des produits vendus	3 250.5	4.27%
		Sous-total	47 424.0	62.32%
		TOTAL	76 099.6	100.00%



BEGES 2023 Vim:

ANALYSE

■ SCOPE 1 et SCOPE 2

Les émissions Directes de GES et les émissions Indirectes liées à la consommation d'électricité ne représentent que **0,34**% du total des émissions. Au global on parle d'environ 259 tonnes d'équivalent CO2 (tCO2eq) pour l'année 2023.

■ SCOPE 3

Catégorie 3 - Emissions indirectes liées au transport

Ces émissions représentent **1,46**% du total des émissions. Les marchandises proviennent à 96% d'Europe, elles sont transportées par camions pour alimenter notre stock et notre usine dans les Deux-Sèvres (79).

Le transport aval (466 tCO2eq) correspond à la livraison par camion de nos clients, directement sur les chantiers ou sur leurs sites. Le déplacement domicile travail se fait essentiellement par véhicule motorisé (individuel ou covoiturage). Le site principal n'est pas desservi par les transports publics.

Catégorie 4 - Emissions indirectes associées aux produits et services achetés

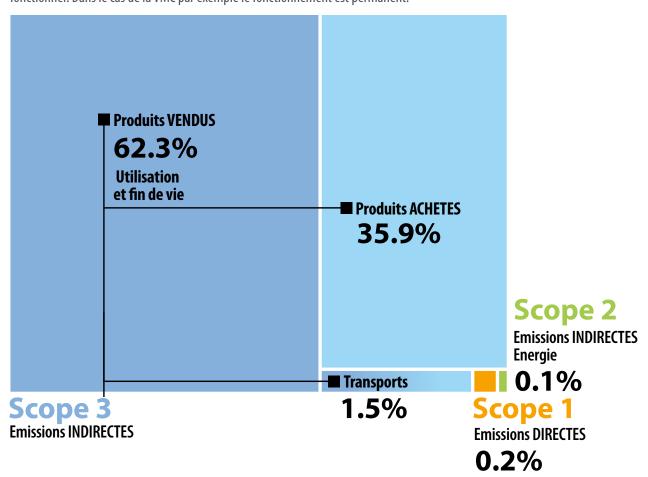
Ces émissions représentent 35,9% du total des émissions. C'est une part importante des émissions de GES.

Il s'agit pour la plus grande part des émissions liées aux achats de biens (4.1), de matières premières (acier, inox, bois, cartons, alu, plastiques d'emballage...), de composants (moteurs, batteries, échangeurs, composants électriques, isolants, ventilateurs...), de fournitures et de produits finis.

La part collecte et traitement des déchets ne représente que 22 tCO2eq.

Catégorie 5 - Emissions indirectes associées aux produits vendus

C'est la part la plus importante des émissions en représentant **62,3**% du total. Une partie de nos produits consomment de l'électricité pour fonctionner. Dans le cas de la VMC par exemple le fonctionnement est permanent.





BEGES 2023 ViM:

PLAN DE TRANSITION PRINCIPALES ACTIONS

■ SCOPE 1 et SCOPE 2

Bien que faibles en comparaison avec les émissions du SCOPE 3, elles font l'objet d'un plan de réduction visant à réduire la consommation d'électricité :

- Relamping complet en zones production et logistique ancien bâtiment réalisé fin 2024
- Installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 500 kWc Autoconsommation à 100%, mise en fonctionnement en 2025
- Remplacement des véhicules diesel de l'entreprise par des véhicules hybrides et électriques.

L'objectif est de réduire les émissions directes et indirectes de 16% à horizon 2025.

■ SCOPE 3

Catégorie 3 - Emissions indirectes liées au transport

La baisse des émissions concernant le transport de marchandises est directement liée aux stratégies de nos transporteurs, qui en parallèle cherchent à réduire la consommation de carburants fossiles.

Parmi ces stratégies, on peut citer le renouvellement de la flotte avec des véhicules plus propres (Euro 6, bioGNV, biodiesel, hybride...), l'optimisation de la logistique de conduite (écoconduite, optimisation des itinéraires, optimisation du taux de remplissage...).

Pour la partie déplacement domicile travail, la réduction des émissions va s'opérer avec l'évolution des véhicules. L'utilisation croissante de véhicules hybrides ou tout électrique favorise cette réduction.

A partir de janvier 2025, VIM met à disposition des salariés du siège des bornes de recharge pour véhicules électriques.



Ces émissions sont directement proportionnelles aux quantités achetées.

Leur réduction passe par exemple par l'utilisation de matériaux recyclables. Ce qui est déjà le cas de l'acier galvanisé, de l'acier inoxydable, du cuivre, de l'aluminium qui constituent une part importante de nos achats et sont recyclables à 100%. Les isolants tels que la laine de verre, le bois recyclables. Tous ces matériaux sont triés sur notre site et valorisés. Une grande partie des cartons usagés est broyée pour servir de calage.

Arcelor Mittal sous la marque XCarb propose des aciers à faible empreinte carbone. Nous réfléchissons à la possibilité de les intégrer dans certains de nos matériels, réduisant ainsi leur empreinte carbone.

D'autres pistes sont déjà expérimentées par nous-mêmes ou par nos clients et les filières spécialisées. Il s'agit dans tous le cas d'augmenter la durée de vie des matériels qui est de base naturellement longue.

- La réparation : disposer de pièces détachées permettant à nos clients de réparer un matériel au-delà des 7 ans contractuels.
- Le rétrofit : proposer des pièces et des solutions (moteurs, ventilateurs, régulateurs. . . .) permettant de prolonger la durée de vie et d'améliorer les performances du matériel d'origine.
- Le réemploi : consiste à réutiliser un matériel dans sa forme d'origine sans modification majeure (nettoyage...) Déjà réalisé avec des gaines spiralées, des grilles ou diffuseurs par exemple.







BEGES 2023 VIM:

PLAN DE TRANSITION PRINCIPALES ACTIONS

Catégorie 5 - Emissions indirectes associées aux produits vendus

C'est dans cette catégorie que l'action de VIM est la plus importante.

Si une partie des émissions est liée à l'utilisation du matériel (temps et conditions de fonctionnement, environnement, maintenance, paramétrage...) une partie est liée aux technologies et composants employés pour leur conception.

Les équipements dotés de moteurs et de ventilateurs répondent à des règlements comme l'ECODESIGN (ErP) dont l'objectif (exigences revues périodiquement) est de réduire la consommation électrique et plus largement l'impact sur l'environnement. L'utilisation de moteurs à meilleurs rendements (IE2/IE3/IE4) et moteurs à commutation électronique (ECM) est devenue courante sur nos produits. Tous les moteurs acceptent par ailleurs la variation de vitesse lorsque elle est fonctionnellement intéressante.

Les Unités de Ventilation sont également concernées avec des exigences de performance spécifiques en fonction du type et des applications. C'est évidemment le cas pour les CTA double flux avec échangeur de chaleur (UVDF) qui contribuent à récupérer de l'énergie et réduire leur consommation. La mise en œuvre de technologies contribuant à réduire la consommation d'énergie touche d'autres produits.

Les hottes à induction type NOVAX 90/10 3D permettent de réduire les débits d'extraction et d'introduction de 35% par rapport à une hotte traditionnelle. La plupart de nos gammes sont couvertes par des fiches PEP Eco passeport (www.inies.fr) nécessaires pour déterminer le bilan carbone du bâtiment. Ils prennent en compte l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie, sans oublier les transports, la mise en œuvre et l'usage même du produit.

Nous travaillons périodiquement à la réduction de l'impact environnemental de nos produits dont les EGES. Une partie de notre plan d'actions dans cette catégorie consiste à valoriser les réductions d'EGES liées à des modifications ou des améliorations technologiques.

Toutes nos solutions et gammes permettant de réduire ces émissions indirectes de GES sont à découvrir sur www.vim.fr



■ NOVAX 90/10 3D



■ JBRB ECOWATT PM

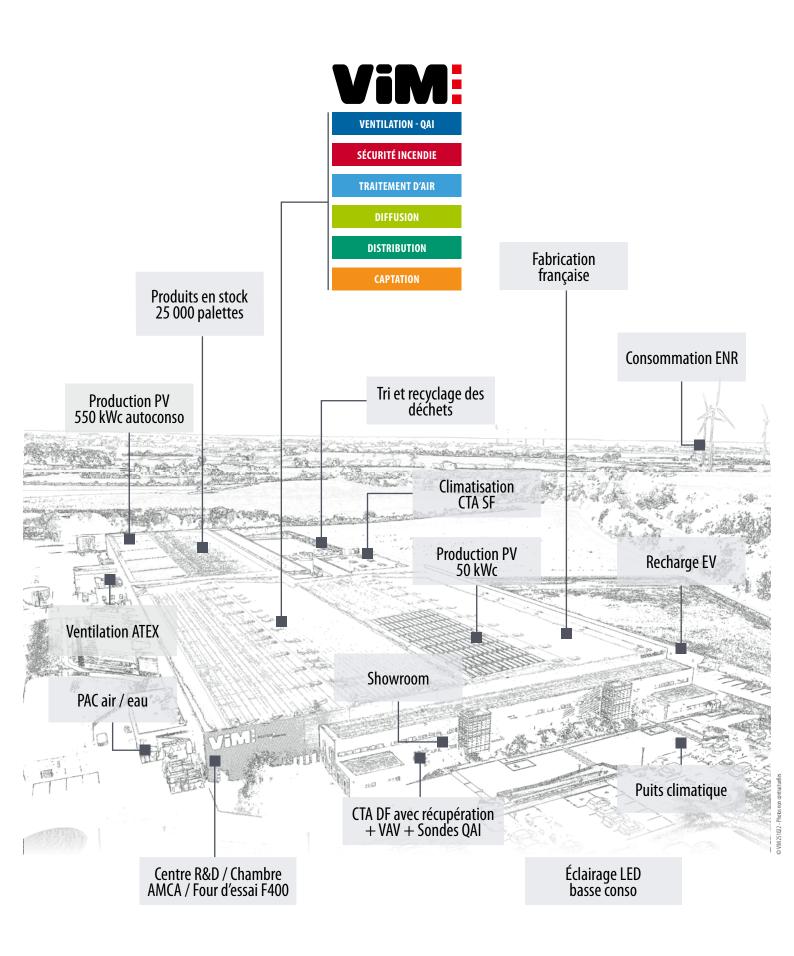


■ TEDH ECOWATT









SOUDAN | DEUX-SÈVRES 79 | NOUVELLE AQUITAINE | FRANCE

www.vim.fr



